Image not found or type unknown

Congés payés refuser a t'il le droit de me refuser

Par **chouchou44**, le **21/03/2017** à **12:35**

bonjour, j'ai une petite question voila j'ai posé mes congés payer au début du mois de mars pour 3 jours pour le 24,25,et 26 avril 2017 mon chef viens de me donner réponse il ma refuser mes congés car il dit que je n'ai pas le droit de prendre au moment de Pâques mais sais la semaine après Pâques que j'ai demander et je viens d'apprendre qu'il a accepter pour une collègue ses congés pour 5 jours a partir du 18 avril a t'il le droit de me dire non car sois disant que sais Pâques et ma collègue il lui dit oui et que elle par contre elle ai dans la semaine de Pâques merci de bien vouloir me répondre.

cordialement

Par **P.M.**, le **21/03/2017** à **13:18**

Bonjour,
Normalement, c'est l'employeur qui fixe les dates des congés payés même s'il peut laisser le salarié exprimer une préférence, d'autre part, on ne sait pas si ce sont des congés payés qui vous restent ou ceux en cours d'acquisition normalement à prendre à partir du 1er mai...

Par **chouchou44**, le **21/03/2017** à **13:55**

sais des congés payés que je doit prendre avant le mois de mai il ma dit de les posé sais ce que j'ai fait et la il me les refuses par contre a ma collègue il a accepter sais pas logique? moi il me dit que j'ai pas le droit a pâques en plus sais pas la semaine de pâques que j'ai pris sais après par contre ma collègue sais pour le 18 avril et moi j'ai demander pour le 24 a t'il le droit de me refuser et a elle de lui accorder? sais pas trop logique merci de bien vouloir me répondre

Par **P.M.**, le **21/03/2017** à **14:31**

L'employeur ne peut pas non plus accorder des congés payés pour tous aux dates choisies et il n'a même pas forcément à s'en expliquer...

Vous pourriez quand même essayer de vous rapprocher des Représentants du Personnel s'il y en a dans l'entreprise...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés